



Heure supplémentaire ou pause payé ?

Par **Maria**, le **21/10/2009** à **13:16**

Bonjour,

Je suis téléconseillère dans une plateforme téléphonique en contrat étudiant 20h/semaine. Nous fonctionons avec un compteur RTT et nous avons 15 min de pause imposé tout les jours, en sachant que je travail de 18h a 21h du lundi eu vendredi et les samedi de 9h à 14h. Notre employeur nous fais venir 15min avant tout les jours, il dit que c'est pour bénéficier des pauses payés car le compteur deduit 15 min de pause automatiquement. Il me semble qu'en 3 heures de travail la pause n'est pas obligatoire est-ce légal ? Puis-je le poursuivre ? Car cela fait plus de 20h par semaine.
Merci